
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 novembre 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Sylvain Malo, lieutenant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA18 22 0310

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

-40.07 Addenda - Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA18 22 0311

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 25 septembre 2018, à 18 h 30 et le 9 octobre 2018, à 19 h

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues le 25 septembre 2018, à 18 h 30 et le 9 octobre 2018, à 19 h soient approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Pauline Côté : accessibilité à la ligne 37

Madame parle au nom des occupants de la résidence Ernest-Michaud, située à l'intersection des rues Springland et De Montmagny. Elle souhaite que la ligne d'autobus 37 desserve leur résidence afin que les occupants puissent continuer à effectuer leurs activités quotidiennes et sociales.

Le maire Dorais et le conseiller Vaillancourt répondent.

Question répondue sur place.

Dépôt d'un document : pétition pour obtenir un arrêt d'autobus.

Monsieur Martin Patriquin : vignette de stationnement sur la rue Saint-Charles, entre les rues Charlevoix et d'Argenson

Monsieur souhaite savoir si des espaces de stationnements réservés seront aménagés, sur la rue Saint-Charles, suite au sondage effectué auprès des résidents, par les services de la Ville.

Le conseiller Sauvé répond.

Monsieur souhaite savoir s'il est possible de déposer une nouvelle demande.

Le maire Dorais et le directeur Villeneuve répondent.

Questions répondues sur place.

Madame Dominique Gaucher : publication des registres des loyers pour Le Sud-Ouest.

Madame représente des locataires de Saint-Henri. Elle aimerait savoir quand le registre des loyers pour Le Sud-Ouest sera publié.

Le maire Dorais et la conseillère Sigouin répondent.

Question répondue sur place.

Madame Andrée Cadieux : arrêt de la prolifération des condos

Madame explique que le quartier Saint-Henri est habité par beaucoup de familles à faible revenu. Elle constate que beaucoup de blocs d'appartements sont rachetés, rénovés et que le loyer est augmenté de manière considérable. Elle souhaite savoir ce que compte faire l'arrondissement quand ces familles seront évincées. Elle demande aussi quand la prolifération des condos sera réglementée. Elle trouve que la prolifération des condos détruit le quartier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Patricia Vianney: Hill Parc résidentiel

Madame représente les locataires de l'immeuble de Saint-Henri qui a récemment été racheté par une entreprise connue pour évincer les locataires. Elle souhaite savoir ce que compte faire l'arrondissement pour que cette situation ne se reproduise plus.

Le maire Dorais répond.

Elle demande aussi si le maire serait prêt à rencontrer les locataires concernés par ces évictions.

Le maire Dorais et la conseillère Sigouin répondent.

Questions répondues sur place.

Madame Isabelle Monast : lutte contre les évictions de locataires

Madame explique que son bloc d'appartements a été racheté. Elle a reçu un avis d'éviction pour quitter le logement. Elle précise aussi que beaucoup de familles à faible revenu vivent dans cet immeuble. Elle souhaite savoir comment le conseil peut aider à éviter la conversion des logements en condos.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

CA18 22 0312

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Jayson Duclos-Charest : éviction des locataires versus le véritable propriétaire de l'immeuble

Monsieur explique avoir reçu un avis d'éviction suite au rachat de l'immeuble. Il aimerait savoir pourquoi le permis a été émis au nom de l'ancien propriétaire alors que l'autre moitié de l'immeuble a reçu un permis émis au nom du nouveau propriétaire. Monsieur souhaite avoir des solutions pour continuer à vivre dans le quartier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Lionel Soulière : piste cyclable devant le 1734, avenue de l'Église

Monsieur explique les difficultés à se stationner depuis l'aménagement de la piste cyclable. De plus, il constate que la piste est peu utilisée.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Ginette Dumouchel : suivi sur le terrain de volleyball au coin des rues Olier et du Séminaire

Madame réitère sa demande afin de collaborer avec l'arrondissement pour trouver un usage citoyen du terrain de volleyball situé à l'intersection des rues Olier et du Séminaire. Elle souhaite savoir ce que devient ce dossier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Simon Biard : moyens pour les cols bleus de la cour de service du 3552, rue Saint-Patrick

Monsieur représente les employés cols bleus de l'arrondissement. Il explique que les citoyens sont en droit de recevoir les meilleurs services, que le travail soit effectué par le secteur privé ou par les cols bleus. Toutefois, il constate que les cols bleus n'ont pas toujours les moyens pour bien servir la population. Il demande comment garantir que des meilleurs moyens soient mis à la disposition des cols bleus afin de bien servir la population.

Le maire Dorais répond.

Il demande aussi quelle est la durée d'occupation du clos de voirie située au 3552, rue Saint-Patrick.

Questions répondues sur place.

Madame Clélia Sève : déneigement du canal de Lachine

Madame est la co-porte-parole de l'association de la mobilité active du canal de Lachine. Elle demande si le maire peut appuyer le projet de déneigement des pistes cyclables du canal et s'il serait prêt à participer à une rencontre avec la ville-centre, d'autres arrondissements et Parcs Canada. Elle souhaite aussi

savoir ce que devient le projet pilote de déneigement entre les rues Richmond et Smith en raison des travaux du REM.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les sujets suivants :

1. Premier anniversaire de l'arrivée de la formation politique à l'Hôtel de Ville : remerciements aux citoyens dans le métro – Mise en avant des priorités du parti et des réalisations;
2. Dépôt du budget et du PTI : 1^{er} véritable budget de la formation politique – Préparation sur plusieurs mois nécessaire pour la présenter un budget – Investissements importants sur 4 grands axes – Étude publique du budget et du PTI par la Commission sur les finances et l'administration jusqu'à la fin du mois de novembre;
3. Neige : bientôt le début – La Ville est prête – Crédits disponibles pour les arrondissements;
4. Invitations : Noël au complexe Gadbois, le 8 décembre – Village de Noël, du 30 novembre au 23 décembre – Marché des artisans de Saint-Paul-Émard – Marché des Fêtes à la Maison Saint-Charles – Foire des artisans de l'ACHIM;
5. Dossier en 40.24 : ordonnance qui va permettre à la CSDM de publiciser la recherche de terrain pour une école dans Griffintown.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Remerciements aux employés de la Ville d'être venus au conseil;
2. Pente à Neige : démarrage des activités prochainement – ski alpin accessible aux familles;
3. Collecte unique dans l'arrondissement : remerciements à Monsieur Dubois et à son équipe;
4. Magie Polaire le 1^{er} décembre – organisé par la SDC Monk pour débiter la saison hivernale.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Dossiers de 40.16 à 40.22 : projets de transformation et de construction d'immeubles – Dossiers analysés par les services de l'aménagement urbain puis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);
2. Dossier en 51.01 : ajout de deux nouveaux membres au sein du CCU;
3. Dossier en 40.23 : deux lots vont être retirés du domaine public comme rue pour en faire un parc;
4. Annonces : collecte de livres de poche pour les machin-Ô-livres – 350^e anniversaire de la Maison Saint-Gabriel – Événements bénéfiques pour plusieurs OBNL pour des levées de fonds.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Remerciements aux employés de la Ville d'être venus au conseil;

À 20 h 41, le maire Dorais quitte son siège.

-
2. Travaux dans la ville : travaux de la Ville et des partenaires de la Ville (Hydro Québec, Bell, ...) - Beaucoup de planification et de travail avant le début des chantiers – Introduction de l'Escouade mobilité pour faciliter la circulation dans certains secteurs.

À 20 h 43, le maire Dorais reprend son siège.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.04 : financement pour des groupes communautaires dans 4 quartiers – Va permettre d'encourager la pratique des activités hivernales – Financement provincial;

2. Environnement : belle mobilisation lors de la marche du 10 novembre – Citoyens plus mobilisés – Plusieurs gestes posés par la Ville : investissements dans le PTI (acquisition de milieux naturels, protection des arbres, mise en place du Réseau Vélo Express, ruelles vertes, îlots de fraîcheur) – Prochain rendez-vous le 8 décembre.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07- Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'octobre.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de septembre.

À 20 h 57, le conseiller Sauvé quitte son siège.

10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à une composante d'un équipement mécanique (sortie de hotte) sur la façade de la rue De Biencourt du bâtiment comportant le 5960, boulevard Monk (dossier en 40.01

Aucun commentaire.

À 20 h 59, le conseiller Sauvé reprend son siège.

CA18 22 0313

Motion sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre

Considérant que depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes;

Considérant qu'en 1991, le 6 décembre a été institué par le Parlement du Canada *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées, le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes;

Considérant que le 6 décembre marque le 29^e anniversaire de la tragédie de la Polytechnique;

Considérant que la Ville de Montréal a proclamé le 6 décembre *Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles*.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement invite le personnel de l'Arrondissement et la population du Sud-Ouest à arborer le ruban blanc, symbole de la non-violence sous toutes ses formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA18 22 0314

Autorisation d'une dépense totale de 699 780,97\$ et octroi d'un contrat pour l'acquisition de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de reconstruction d'infrastructures urbaines et de réaménagement de surface pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest à Le Groupe-Conseil Génipur inc., au montant de 608 505,19 \$ (dossier 1188055005)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 699 780,97 \$ pour l'acquisition de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance de travaux de reconstruction d'infrastructures urbaines et de réaménagement de surface pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest ;

D'octroyer à Le Groupe-Conseil Genipur inc., un contrat de conception, préparation des plans et devis, et surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 608 505,19\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211822;

D'autoriser une dépense de 608 505,19\$, taxes incluses, pour l'acquisition de service professionnel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 91 275,78 \$ à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) et la Direction de la gestion des actifs de voirie (DGAV)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1188055005

CA18 22 0315

Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994)), au montant de 177 619,12 \$, pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 (dossier 1177822002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 177 619,12 \$\$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 des secteurs T-81 et T-82, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

De renouveler le contrat octroyé à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994)) au montant de 177 619,12 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 des secteurs T-81 et T-82, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres 17-16480;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1177822002

CA18 22 0316

Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. au montant de 151 008,16 \$ et renouvellement du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. au montant de 64 717,13 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement du secteur Saint-Paul-Émard, de la saison 2018-2019 (dossier 1172892002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 215 725,29 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 du secteur Saint-Paul-Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De renouveler le contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 151 008,16 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 17-16202;

De renouveler le contrat de Remorquage centre-ville inc., pour la saison hivernale 2018-2019, pour un montant de 64 717,13 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 17-16202;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172892002

CA18 22 0317

Approbation de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 22 164 \$ à quatre organismes, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) (dossier 1185111011)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 164 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018-2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) :

Organismes	Projets	Durée des projets	Montants accordés
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc - Mon chalet d'hiver	12 janvier 2019 au 2 mars 2019	5 541 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Occupation du parc	11 janvier 2019 au 9 mars 2019	5 541 \$
Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Rendez-vous à la patinoire extérieure St-Henri	11 janvier 2019 au 10 mars 2019	5 541 \$
Loisirs & Culture Sud-Ouest	Plaisirs d'hiver au Carré d'Hibernia 2019	17 janvier 2019 au 24 février 2019	5 541 \$

D'approuver les conventions, entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1185111011

CA18 22 0318

Conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour des études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation de projets municipaux dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour une somme maximale de 559 545,96 \$ et approbation de la convention à cette fin (dossier 1186681002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture, sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale, dans le cadre de la réalisation de projets municipaux;

D'accorder à Groupe ABS inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offre 211826;

Et d'imputer ces dépenses à même les budgets des projets, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1186681002

CA18 22 0319

Approbation d'une convention et octroi d'une subvention de 65 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour compléter le projet de mise en lumière sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues du Couvent et Saint-Rémi ainsi qu'à la Place Saint-Henri (dossier 1188062005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal pour une durée de cinq ans, laquelle se termine le 31 décembre 2023, pour le projet de mise en lumière de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues du Couvent et Saint-Rémi ainsi qu'à la Place Saint-Henri;

D'octroyer à cet organisme une subvention financière de 65 000 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1188062005

CA18 22 0320

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 2 539,16 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer, à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 2 539,16 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Associazione Famiglie Calabresi inc.	Souper bénéfice	100,00 \$
École Coeur-Immaculé-de-Marie	Contribution projet scolaire	500,00 \$
Club aquatique du Sud-Ouest	Contribution pour la Course populaire au Parc Angrignon	250,00 \$

École Ludger-Duvernay	Contribution pour une journée d'expérimentation des disciplines du cirque	500,00 \$
ACHIM Alternatives communautaires d'habitation	Contribution pour l'organisation de la Foire des artisans / Marché de Noël	500,00 \$
Centre culturel Georges-Vanier	Soirée bénéfice	250,00 \$
95e groupe scout St-Zotique	Souper bénéfice	120,00 \$
Paroisse Saint-Charles	Contribution pour paniers de Noël	100,00 \$
La ligue des noirs du Québec	Soirée bénéfice	50,00 \$
Théâtre Paradoxe	Soirée bénéfice	169,16 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1187859009

CA18 22 0321

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de septembre 2018 (dossier 1187279010)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1187279010

CA18 22 0322

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un équipement mécanique sur la façade de la rue De Biencourt du bâtiment comportant le 5960, boulevard Monk (dossier 1186347026)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure à l'article 90.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre une composante d'un équipement mécanique sur la façade de la rue De Biencourt du bâtiment comportant le 5960, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347026

CA18 22 0323

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012) (dossier 1188155001)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (RCA10 22012), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (RCA10 22012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1188155001

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA18 22 0324

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (dossier 1188062003)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1188062003

CA18 22 0325

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (dossier 1188062004)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1188062004

CA18 22 0326

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (dossier 1180207001)

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1180207001

CA18 22 0327

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) (dossier 1180207002)

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1180207002

Addenda - Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.11 de l'ordre du jour.

CA18 22 0328

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour le financement de programme de réfection routière, de piétonisation des rues, de revitalisation des artères commerciales et de la réparation mineure de trottoirs (dossier 1185170003)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour le financement de programme de réfection routière, de piétonisation des rues, de revitalisation des artères commerciales et de la réparation mineure de trottoirs, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, qu'il soit numéroté RCA18 22014 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1185170003

CA18 22 0329

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 385 000 \$ pour le développement et la mise à niveau des parcs (dossier 1185170004)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 5 385 000 \$ pour le développement et la mise à niveau des parcs, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, qu'il soit numéroté RCA18 22015 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1185170004

CA18 22 0330

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues (dossier 1185170005)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, qu'il soit numéroté RCA18 22016 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1185170005

CA18 22 0331

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement (dossier 1185170006)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, qu'il soit numéroté RCA18 22017 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1185170006

CA18 22 0332

Addenda - Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 318, rue Murray (dossier 1184334005)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2018;

Considérant l'assemblée publique du 18 octobre 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant l'engagement du requérant à collaborer avec un organisme en employabilité de l'arrondissement Sud-Ouest afin de promouvoir l'employabilité locale.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur la propriété portant les numéros de lot 1 853 435, 1 853 436, 1 853 437 et 1 853 439 (cadastre du Québec), avec trois bâtiments ci-dessus construits portant les numéros civiques 318-320, rue Murray, 322, rue Murray et 1190-1192 rue William, selon les conditions suivantes :

Autorisations :

- Autoriser la démolition des bâtiments situés au 322, rue Murray et au 1190-1192, rue William;
- Autoriser la déconstruction du bâtiment situé au 318-320, rue Murray
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 61 %;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 4.5;
- Autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit pour une superficie maximale n'excédant pas 35 % de la superficie de l'établissement auquel il est rattaché. L'occupation du café-terrasse est autorisée uniquement entre 7 h et 22 h tous les jours;
- Autoriser une saillie sur le domaine public d'au plus 1 mètre et respectant un dégagement d'au moins 5 mètres au-dessus du trottoir pour la façade adjacente à la rue William;

Exigences :

- Exiger la reconstitution de la façade, du mur latéral nord et du mur arrière du 318 Murray avec les composantes architecturales d'origines récupérées telles que briques, corniches, poutres, solives, portes et fenêtres.
- Exiger qu'un minimum de 5 unités de stationnement soit accessible au public pour des voitures en autopartage;
- Exiger que le volume des retraits de l'ensemble des façades représente un minimum de 20 % de la volumétrie totale du projet et respecte substantiellement la volumétrie présentée à l'annexe A;
- Exiger que soit cédé sans frais à la Ville une bande de terrain de 1 mètre de large du côté de la rue William afin d'élargir cette rue et d'y permettre la plantation d'arbres;

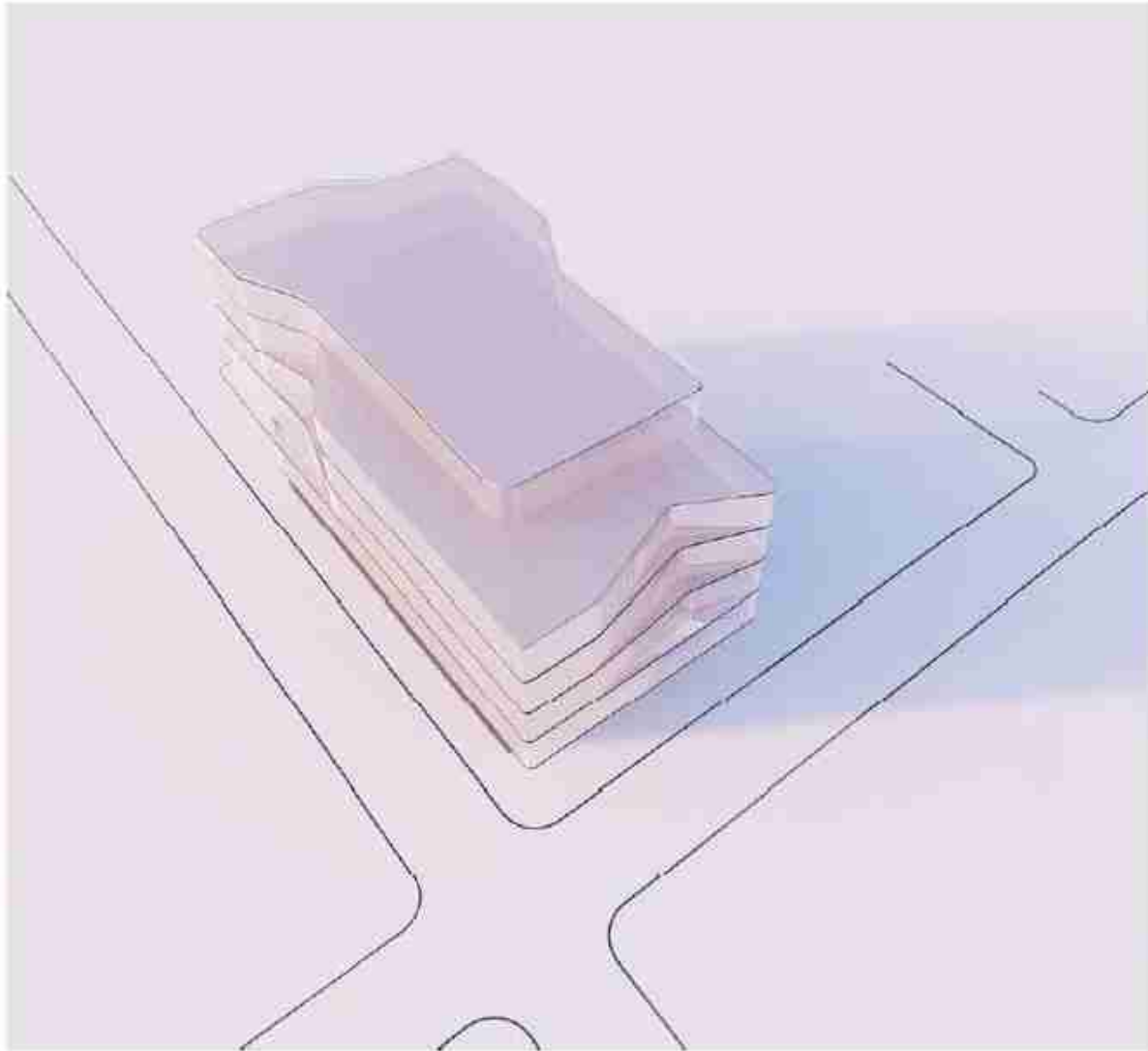
- Exiger que la cour soit ouverte et accessible au public;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - Afin de préserver l'intégrité architecturale des bâtiments d'intérêt patrimonial et ne pas porter préjudice au contexte immédiat, la nouvelle construction doit s'en distinguer et adopter une approche architecturale distincte et contemporaine;
 - Les lignes de force de la composition de la façade du 322, rue Murray doivent être réinterprétées et le volume du bâtiment doit être perceptible dans la nouvelle construction;
 - Le traitement des façades des étages au-dessus du rez-de-chaussée doit privilégier une transparence des matériaux tout en minimisant la pollution lumineuse;
 - Le traitement de la façade latérale doit contribuer à la création d'un îlot de fraîcheur et à la luminosité de la cour de l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation;
 - L'aménagement paysager de la cour doit tendre à préserver l'intimité et la quiétude de l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation ;
 - L'aménagement du café-terrasse sur un toit doit tendre à limiter ses impacts visuels et sonores sur l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation ;
 - L'œuvre d'art doit être en relation avec le domaine public et participer à son animation;
 - Les enseignes et les équipements mécaniques doivent s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et tendre à minimiser leurs impacts visuels et sonores;
 - L'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) :
 - Le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
 - Le dépôt d'un plan de commémoration pour les bâtiments du 318-320, rue Murray et 322, rue Murray;
 - Le dépôt d'un document décrivant la stratégie mise de l'avant pour favoriser l'utilisation du transport actif et collectif et l'optimisation de l'utilisation des stationnements. Le projet pourrait, entre autres, énoncer l'intégration de cases de stationnement dédiées à l'autopartage, promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile en offrant des titres de transport aux nouveaux occupants du bâtiment (exemple : entente avec un organisme tel Voyagez futé), proposer l'intégration de mesures facilitant et incitant l'utilisation des unités de stationnement pour vélos (exemple : installation de casiers et de douches) et permettre le partage des cases de stationnement par plusieurs usagers (exemple : location de stationnements tarifés en dehors des heures de bureau);
 - Le dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le nouveau bâtiment. Ce plan devra présenter les salles d'entreposage et les méthodes de collecte. Le plan devra avoir comme objectif d'éviter l'encombrement du domaine public;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
 - Le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur, ainsi que sa valeur (exemple : copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). L'œuvre d'art devra être réalisée par un artiste, de préférence montréalais, ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32-01);
 - Le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la reconstruction du bâtiment du 318-320, rue Murray, la réalisation de l'œuvre d'art et des aménagements paysagers, de l'approche environnementale, de la stratégie favorisant le transport actif et collectif, ainsi que de la cession d'une bande de terrain de 1 mètre. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Annexe A



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1184334005

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.14 de l'ordre du jour.

CA18 22 0333

Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Foire des artisans et marché de Noël	Rue De Biencourt entre le boulevard Monk et la rue Briand	1 ^{er} et 2 décembre 2018 de 10 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Magie polaire	Parc Garneau et rue du Parc-Garneau	1 ^{er} décembre 2018 de 13 h à 17 h

		En cas d'intempéries : maintenu
Noël de la rue Chatham	Parc Oscar-Peterson et rue Chatham, entre les rues Quesnel et Saint-Jacques	13 décembre 2018 de 8 h à 18 h En cas d'intempéries : annulé

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1187654009

CA18 22 0334

Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Village de Noël / Noël SO POP » dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1187654010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Village de Noël / Noël SO POP », selon les sites, dates et heures suivants:

Sites	Dates	Heures
Place du Marché Atwater	Tous les vendredis, samedis et dimanches, du 30 novembre 2018 au 23 décembre 2018	Vendredi : de 16 h à 21 h Samedi : de 11 h 30 à 21 h Dimanche : de 11 h 30 à 17 h
Rue Ropery, entre les rues Grand Trunk et Mullins	1 ^{er} décembre 2018	De 10 h à 17 h
Parc de Griffintown St. Ann	8 décembre 2018	De 10 h à 17 h
Parc Garneau	15 décembre 2018	De 10 h à 17 h
Place du Bonheur d'Occasion et rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest	22 décembre 2018	De 10 h à 17 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1187654010

CA18 22 0335

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution de travaux de renforcement de trois (3) appuis d'un viaduc ferroviaire qui passe au dessus de la rue William, entre la rue Dalhousie et le boulevard Robert Bourassa, du 23 novembre, dès 20h, jusqu'au 26 novembre 2018, 5h (dossier 1187240003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de structure sur la partie du pont ferroviaire qui passe au-dessus de la rue William, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Dalhousie, du 23 novembre 2018, dès 20 h, jusqu'au 26 novembre 2018, 5 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1187240003

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

CA18 22 0336

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2505, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1183459019)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michael Finkelstein, architecte, déposés et estampillés en date du 26 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 2505, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1183459019

CA18 22 0337

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 248, rue de la Montagne (dossier 1184824008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Judi Farkas, architecte, déposés et estampillés en date du 26 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 248, rue de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1184824008

CA18 22 0338

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 2152, rue Cardinal (dossier 1184824027)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, déposés et estampillés en date du 10 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2152, rue Cardinal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1184824027

CA18 22 0339

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 700, rue des Seigneurs (dossier 1184824028)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean-François St-Onge, architecte, déposés et estampillés en date du 15 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 700, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1184824028

CA18 22 0340

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 180, rue Butternut (dossier 1184824030)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, déposés et estampillés en date du 28 septembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 180, rue Butternut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1184824030

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.21 à 40.22 de l'ordre du jour.

CA18 22 0341

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3765, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1184824031)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean-Pierre Lagacé, architecte, déposés et estampillés en date du 28 août 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé 3765, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1184824031

CA18 22 0342

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1922, avenue Émard (dossier 1184824032)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Alan Hui, architecte, déposés et estampillés en date du 11 octobre 2018 et du 25 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1922, avenue Émard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.22 1184824032

CA18 22 0343

Versement des lots 4 140 605 et 5 064 125 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc et demande au comité exécutif la fermeture et le retrait du domaine public de la Ville de Montréal desdits lots (dossier 1180511005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recommander au comité exécutif la fermeture et le retrait du domaine public comme rue des lots 4 140 605 et 5 064 125 du cadastre du Québec;

De verser dans le domaine public comme parc local les lots 4 140 605 et 5 064 125 du cadastre du Québec une fois la résolution du comité exécutif obtenue dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.23 1180511005

CA18 22 0344

Ordonnance - Autorisation d'installation d'une enseigne temporaire érigée sur la clôture du terrain situé au coin nord-est des rues Eleanor et Ottawa (lot 1 853 526 du cadastre du Québec) (dossier 1181228005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 531 (4°) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une enseigne, sur la clôture du terrain situé à l'intersection nord-est des rues Eleanor et Ottawa, du 15 novembre au 28 décembre 2018, afin d'informer la population sur la publication d'un avis d'appel d'intérêt à des fins de recherche d'un terrain dans Griffintown pour construire une école primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.24 1181228005

CA18 22 0345

Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) (dossier 1188155002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes, à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

- Mme Anna Rocki;
- M. Daniel-Joseph Chapdelaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1188155002

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

- Inauguration des logements familiaux, construits par Habitat pour l'Humanité, sur la rue Bourrassa.

70.01

À 21 h 15, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2018.

Initiales Daphné Claude